

Sarlat, le 3 avril 2026

RAPPEL : INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026/2027

Écoles publiques de Sarlat-La Canéda

Les parents résidant sur la commune de Sarlat-La Canéda souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) à l'école publique sont invités à effectuer leur démarche dès à présent. Les dossiers sont à retourner avant mi-avril 2026.

Sont concernés :

- les enfants nés en 2023, entrant en petite section ;
- les enfants changeant d'école : entrée en CP (école Jules Ferry et école La Canéda), déménagement... ;
- les enfants de tout niveau scolaire arrivant à Sarlat à la rentrée.

Les enfants nés en janvier et février 2024 peuvent faire l'objet d'une demande d'inscription en toute petite section. Toutefois, l'inscription en toute petite section n'étant pas obligatoire, ces enfants ne sont pas prioritaires et leur admission dépendra des effectifs et du projet de l'école.

Où et comment s'inscrire ?

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la Ville : www.sarlat.fr

Il est également disponible à l'accueil de la mairie ou auprès de la Direction de l'éducation.

Le dossier complété, signé et accompagné des pièces justificatives indiquées doit être transmis :

- par mail à : service.scolaire@sarlat.fr
- ou par courrier à :
Mairie de Sarlat
Direction de l'éducation
Place de la Liberté
CS 80210
24206 Sarlat-La Canéda

Informations

Pour tout renseignement complémentaire, la Direction de l'éducation se tient à disposition des familles au 05 53 31 53 40.